

No 3 Séance du Conseil général du jeudi 6 mai 2021 à 20 h 00
A l'Aula du Centre des Deux Thielles

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 2
3. Crédit d'engagement de CHF 293'000 pour l'établissement du plan d'entretien des cours - d'eau et l'élaboration de l'avant-projet de concept de protection contre les crues
Arrêté 1422
4. Crédit d'engagement de CHF 327'000 pour la révision du plan d'aménagement local (PAL)
Arrêté 1423
5. Crédit-cadre sur sept ans de CHF 686'000 pour le remplacement des compteurs électriques sur l'ensemble du territoire communal
Arrêté 1424
6. Crédit d'engagement de CHF 188'000 pour le remplacement des fenêtres du collège primaire
Arrêté 1425
7. Désignation de 5 délégués auprès du Conseil d'Événements Scolaires (CESC)
8. Interpellations et questions
9. Divers

1. Appel

M. Yves Jakob, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir la 3^{ème} séance ordinaire du Conseil général de cette législature.

La secrétaire passe à l'appel.

Présents : Bourquin Silvia, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, De Marcellis Pierre, Fauro Massimo, Forster Vincent, Froelicher Thomas, Gabriel Reto, Girard Adela, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Guizzardi Fabrizio, Gütiger Nicole, Guye Olivier, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Jeanneret Vincent, Juan Anne-Lise, Kohler Cindy, Kühni Ugo, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Muriset Jessica, Muriset Stéphanie, Peluso Antonio, Perrenoud Stéphane, Petermann Jean Pascal, Pin André, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Spring Denis, Wenger Lucas, Winz Fredy.

Excusés : Cuendet Denis, Perret-Gentil Roland.

39 Conseillers généraux présents, majorité à 20.

Conseil communal

Présents : Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland.

Excusée : Bottinelli-Frigerio Maura.

Bureau du Conseil général :

| | | |
|-------------|--------------------------|-----|
| Président: | M. Yves Jakob | UDC |
| Secrétaire: | Mme Anne-Lise Juan | PSL |
| Questeurs: | M. Thierry Jaquier | CAN |
| | M. Jean Pascal Petermann | PLR |

2. Procès-verbal no 2

Mme Gilliane Bürli souligne qu'en page 15, point 8, la parole est donnée à « *Mme Gilliane Bürli pour le parti socialiste* », et non pour la CFG. A la ligne 10, « *Malheureusement, le PSL a l'impression que cette idée n'a pas été transmise telle quelle dans toutes les sections.* », et non « *la CFG* ».

Le Conseil général accepte le procès-verbal n°2 du 4 février 2021 à 38 voix.

3. Crédit d'engagement de CHF 293'000 pour l'établissement du plan d'entretien des cours d'eau et l'élaboration de l'avant-projet de concept de protection contre les crues Arrêté 1422

La parole est donnée à M. Jean-Claude Egger, chef des travaux publics, qui relève que le rapport présenté précise clairement l'objectif de disposer d'outils indispensables pour abaisser le risque que représentent les débordements de cours d'eau et accroître ainsi la sécurité des biens mais aussi et surtout la protection des vies humaines. Des mesures organisationnelles ont d'ores et déjà été mises en place, notamment sur le site bien connu de La Baume, mais également en établissant un plan d'urgence dans le cadre du plan de quartier des Pêches-derrière-l'Eglise. Des trois étapes de développement envisagées, le plan d'entretien des cours d'eau est la base indispensable sur laquelle l'ensemble du projet de protection contre les crues pourra être construit. En effet, cet instrument de travail permettra, en première intention, d'assurer un écoulement régulier des eaux, mais aussi d'envisager le concept qui définira le projet de protection. L'ensemble des informations obtenues servira donc de base pour les étapes suivantes que sont la prospection, étape de recherche et d'analyse, la définition exacte du besoin qui déterminera le choix du/des moyen/s et finalement, la réalisation du projet. Afin de progresser vers la concrétisation de la protection de la population contre des crues potentielles, le Conseil communal remercie l'assemblée d'accepter l'arrêté 1422 pour un crédit de CHF 293'000.- pour l'établissement du plan d'entretien des cours d'eau et l'élaboration de l'avant-projet de concept de protection des crues.

Prise de parole des commissions.

La commission SI-TP, par M. Jean-Philippe Senn, s'est réunie le mercredi 14 avril dernier en vidéoconférence pour une séance avec les représentants des autorités communales. Après avoir obtenu les réponses aux diverses questions, la commission est arrivée à la conclusion qu'il faut maintenant aller de l'avant avec ce plan d'entretien et avec l'avant-projet de concept de protection contre les crues. Elle met cependant l'accent et espère que l'établissement du plan d'entretien et de l'avant-projet permettront, comme mentionné dans le texte du cahier, le dimensionnement et la réalisation d'ouvrages économiquement supportables. La commission SI-TP a donc accepté à l'unanimité ce crédit d'engagement.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, soutient le crédit d'engagement, mais encourage le Conseil communal d'augmenter le taux d'amortissement de 2% à 10%.

M. Jean-Claude Egger s'est renseigné auprès de l'administration qui lui a donné les textes de loi qui stipulent, très précisément, que le taux ne peut pas excéder 2% pour tous les amortissements de génie civil. Ces données ont été confirmées par le Service des communes. Donc, les 10% dans ce cas-là ne sont pas autorisés.

Prise de parole des groupes.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, accepte l'arrêté 1422. Par contre, le groupe se demande si la commune est aussi responsable des tronçons canalisés. Dans le rapport, il est mentionné plusieurs cours d'eau, mais qui s'occupe du ruisseau de Vaux. M. Stephan Bovet aimerait également savoir si le Canton participe physiquement et financièrement à l'entretien des cours d'eau et à quel pourcentage.

M. Jean-Claude Egger informe que la participation du canton est essentiellement financière. Il n'y a pas d'aide matérielle de sa part. Au niveau du Ruz de Vaux, il n'a pas regardé si ce dernier faisait partie des 6 ruisseaux traversant la commune du Landeron. Si une partie de celui-ci traverse le territoire communal, une prise en charge devra également être envisagée. Ce point va être vérifié. M. Jean-Claude Egger confirme que les tronçons canalisés sont sous la responsabilité de la commune.

Le PVL, par M. Stéphane Perrenoud, a pris connaissance, avec beaucoup d'attention, du rapport rédigé par le Conseil communal. Toutefois, avant de se prononcer, le groupe souhaiterait obtenir une clarification sur 2 points. Premièrement, le rapport parle d'une enveloppe de CHF 1'200'000.- refusée en 2016 qui devient à ce jour, une de CHF 293'000.-. Le PVL s'interroge si le projet actuel dissimule d'éventuels coûts cachés et si le projet de 2016 était trop ambitieux. Deuxièmement, il se demande pourquoi établir un avant-projet de protection contre les crues, alors que celui-ci est intégré dans le PAL aux endroits suivants:

- Sous Environnement :
 - o Point 2 : zones de protection contre les crues
- Sous Planifications supérieures :
 - o Point 4 protection approvisionnement et gestion des eaux
 - o Point 7 dangers naturels
 - o Point 9 Réserver l'espace nécessaire aux eaux et revitaliser les cours d'eau et étendues d'eau

M. Jean-Claude Egger précise qu'en 2016, le projet annoncé au CG comportait effectivement des principes d'intervention coûteux – notamment la création d'un tunnel de dérivation – qui proposait un compte d'étude d'environ CHF 1'200'000.-. Le Conseil général n'était pas entré en matière au sujet de ces sommes-là. Par la suite, la commune a travaillé avec le bureau des ouvrages d'art et des cours d'eau du canton de Neuchâtel (BOAE) qui a revu, entre autre, la quantité d'eau qui s'écoule le long des pentes des collines et également en bassin souterrain. C'est la raison pour laquelle, ce service est revenu avec des notions complètement différentes et qui n'ont plus grand-chose à voir avec le projet de 2016. Il s'agit avant tout, maintenant, de confirmer cette étude et d'aller de l'avant avec cette pré-étude du BOAE. Ainsi, ce projet de protection contre les crues permettra d'obtenir de meilleurs renseignements et de plus grandes précisions. Concernant la deuxième interrogation, effectivement, la question de savoir pourquoi procéder de cette façon peut se poser. M. Jean-Claude Egger répond que ce résultat sera compris dans le PAL et qu'au niveau des coûts ces derniers seront fortement réduits par rapport à la commune.

M. Peter Hofs, pour le PSL, a étudié cette demande et pesé le pour et le contre. D'une part, il y a bien sûr la question de savoir si tous les risques possibles doivent vraiment être couverts. Il ne faut pas sous-estimer le côté sérieux des dangers potentiels et leurs éventuelles conséquences de grande ampleur. En se souvenant des problèmes récents du Val-de-Ruz, cela ne doit pas arriver. Les dégâts matériels sont une chose, mais les tragédies humaines sont absolument à éviter. Pour finir, le PSL, dans sa grande majorité, a voté oui à ce crédit d'étude.

Le PLR, par M. Antonio Peluso, a débattu activement la demande en objet. Ce projet est certes moins ambitieux que la première mouture proposée au CG il y a quelques années. Dans cette dernière, une pré-étude de la Confédération chiffrerait les travaux à envisager à CHF 17 mio,

moyennant des subventions de la Confédération et du Canton s'élevant à 70% des frais effectifs finaux. Quoi qu'il en soit, le moment venu, la Commune devra garder la main pour décider quels travaux entreprendre et pouvoir se prononcer sur les coûts. Un problème important subsiste toutefois ; le projet soumis ce soir, ne comporte aucune mention de la revitalisation des cours d'eau. Or, des subventions existent de la part de l'OFEV pour soutenir la biodiversité. Le PLR estime qu'une démarche est indispensable pour protéger l'habitat communal. Mais, le groupe se demande si les dépenses envisagées sont surfaites et s'il y a d'autres moyens pour atteindre ce but. Des réponses à ces questions devront être fournies en temps opportun. La pré-étude est donc nécessaire pour mieux cerner les risques que la commune encourt en cas de crues massives et éviter que plus tard, elle ne soit accusée d'avoir négligé les dangers qui en découlent. Au vu de l'importance des coûts futurs des travaux, s'il se confirment, le PLR regrette qu'aucune provision ne soit possible en l'état, car la récente loi sur les finances publiques, en parallèle à l'entrée en vigueur du MCH2, ne permet pas de préfinancer des projets. En résumé, très sensible à tous ces aspects, le groupe PLR est néanmoins favorable à l'unanimité au crédit d'engagement demandé.

Prise de parole individuelle.

M. Michael Jacot souhaite revenir sur la remarque de la CFG à propos du taux d'amortissement. Il comprend bien la remarque du président mais souligne qu'il ne s'agit pas du tout d'un crédit pour faire du génie civil, mais d'un crédit pour faire un plan d'entretien, des sondages comme indiqué dans le descriptif. C'est suite à ce plan, qu'il y aura du génie civil pour protéger d'éventuelles crues. Dans ce cas, le taux d'amortissement peut être discuté.

M. Jean-Claude Egger relève que le crédit demandé aujourd'hui fait partie d'un concept global. D'après les renseignements pris auprès du Service des communes et d'un courrier reçu par ce dernier, il n'est pas possible de faire un amortissement supérieur à 2%.

M. Jacques Savoy précise que le projet ne porte que sur l'eau qui découle de la montagne. Il n'est, en aucun cas, envisagé d'étudier les problèmes de débordement du lac. Mais lorsque ce dernier déborde, l'eau passe par les canalisations d'eau claire et le reflux qui se propage ainsi, inclut donc certaines parties du village. Dans le lotissement dans lequel il réside, des inondations importantes ont eu lieu à 3 reprises parce que le lac avait débordé. M. Jacques Savoy se demande si cette partie sera comprise et prise en charge dans cette étude.

M. Jean-Claude Egger confirme que les choses sont clairement séparées. A savoir qu'au niveau du BOAE et de la Confédération, la protection des dangers naturels a été décrétée au niveau des ruisseaux qui descendent des pentes du Jura neuchâtelois. Tout ce qui concerne les débordements de lacs et l'augmentation du niveau des eaux de lacs sont de la compétence de la Confédération. Et la commune n'a strictement aucun pouvoir dans ce domaine pour discuter de la distribution des eaux telles qu'elles sont conçues par la Confédération qui a un droit de vision prioritaire sur les lacs. La Confédération décide ce qu'ils feront à la fois de l'écluse d'Hagneck et celle de Port. Quand ils ferment l'écluse de Port, ils comptent sur le lac de Neuchâtel pour faire office de bac de rétention. Et le long de la Thielle, par temps de fortes pluies, on peut voir le cours de l'eau s'inverser. En fait, c'est ce phénomène-là, qui se produit lorsqu'il y a trop d'eau dans le lac de Bienne. « Je conçois assez facilement que s'il y a vraiment de très grande montée au niveau du lac, il y aura des inondations ». Mais cette problématique n'est pas de notre compétence. Néanmoins, les habitants qui « crèchent » aux alentours du Bourg peuvent être rassurés. Il y a quelques années, il y avait effectivement des inondations dans ces endroits-là et depuis, les berges du canal de la Thielle ont été réhaussées d'un mètre environ pour permettre à cette dernière de rester dans son lit.

Passage au vote. L'arrêté 1422 est accepté par 37 voix.

4. Crédit d'engagement de CHF 327'000 pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) Arrêté 1423

M. Jean-Claude Egger, directeur de l'urbanisme, indique que la loi sur l'aménagement du territoire règlemente le développement territorial en Suisse. Elle s'appuie sur l'art. 75 de la Constitution fédérale pour imposer l'objectif d'assurer une utilisation mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire. Pour rappel, c'est le 3 mars 2013 que le peuple suisse a validé cette loi par 62,9% de oui et une unanimité moins un des cantons puisque, seul, le Valais refusait son application par une écrasante majorité de plus de 80% des voix. Aujourd'hui, après les sanctions des plans cantonal par la Confédération et régional par le canton, la révision du PAL est une obligation légale qui permet à une commune de projeter l'évolution de son territoire à 15, 20 ou même 25 ans. De facto, le Conseil communal propose de construire le Landeron de demain au travers d'un partage d'idées, de projets ou encore de diverses réalisations futures. Il faut bien reconnaître que les lois, tant fédérales que cantonales, ne laissent pas une grande marge de manœuvre. Néanmoins, elles donnent la possibilité de déterminer, certes, dans des cadres géographique et juridique stricts, sa propre vision du développement harmonieux de ce village. C'est dans cet esprit que le Conseil communal remercie l'autorité législative d'accepter l'arrêté 1423 pour un crédit d'engagement de CHF 327'000.- pour la révision du plan d'aménagement local.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, après les précisions apportées par le Conseil communal, approuve le crédit d'engagement.

Prise de parole des groupes.

Le PVL, par Mme Jessica Muriset, est parfaitement conscient que la commune doit impérativement se doter d'un nouveau PAL. Il serait effectivement souhaitable de pouvoir activement participer à son élaboration. Le PVL a toutefois le sentiment de devoir creuser des pistes permettant d'en réduire les frais. Et il lui semble qu'une collaboration étroite avec les communes avoisinantes permettrait d'atteindre cet objectif. Les membres du PVL ne vont pas s'opposer à ce projet mais souhaiteraient que le Conseil communal leur démontre qu'il a tout mis en œuvre pour réduire drastiquement les coûts, notamment en recherchant des synergies possibles avec les autres communes.

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, a étudié avec ferveur et engagement cette demande de crédit. Il s'est également renseigné sur ce qui se passe au niveau du canton. Ce crédit d'engagement correspond à peu près à ce qui s'est fait au niveau de Cortaillod pour un montant de CHF 300'000.-. Pour la Tène, qui a de grandes ambitions au niveau de son développement territorial, c'est bien la même chose. Donc, le PLR ne revient pas sur le montant. Il constate, après avoir étudié avec intérêt la loi, que l'autorité a l'obligation de s'appuyer sur un grand débat au niveau de la population. Il y a un devoir dans cette loi que la population participe. M. Jean-Marc Jeanneret se demande qui a décidé, lors de la présentation du 11 mars dernier par Mme North et son collègue, de 5200 habitants pour Le Landeron. Personne ne l'a décidé ; ni le Conseil communal, ni le Conseil général n'a l'autorité de prendre ce genre de décision. Donc, il faut avoir un débat de fond, beaucoup plus large que l'autorité politique pour trouver des options et des axes dans l'intérêt de notre commune. Il rappelle que certains pensent qu'à 1700 habitants, c'était bien. Et puis, tout ce qui dépasse ces 1700 habitants, c'est déjà des surplus. Donc, cette demande de crédit sera appuyée avec 2 éléments importants ; d'une part, avoir la garantie que ce débat ait lieu au niveau de la citoyenneté. Le PLR propose qu'un GT soit mis en place par le CC avec des membres du CG, peut-être aussi avec des représentants de la société civile, des commerçants, des gens de

l'industrie qui travaillent et s'impliquent au Landeron pour avoir une vision globale et pouvoir sentir le pouls et la volonté. Et, d'autre part, vu le montant d'engagement, le PLR demande, avec insistance, une soumission publique et non pas une soumission sur invitation, sans que cela soit pénalisant au niveau des délais de recours qui sont à peu près les mêmes pour une soumission sur invitation ou publique. Aujourd'hui, même avec le COVID, la population peut être consultée. Ce n'est pas une excuse. Donc, il est nécessaire de prendre le temps de consulter les gens pour avoir un projet de la région, un projet auquel toutes les Landeronnaises et tous les Landeronnais puissent s'identifier. Avec ces éléments, le PLR appuyera cette demande de crédit.

Le PSL, par M. Fredy Winz, s'est penché sur cet arrêté lors de sa séance de préparation du 29 avril. Après plusieurs discussions portant sur le pouvoir de décision de la commune et sur l'existence ou non d'alternatives plus intéressantes, le PSL propose d'accepter l'arrêté 1423 à l'unanimité des membres présents.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, a discuté de ce projet d'arrêté dans sa séance de préparation et est arrivé assez rapidement à la nécessité de revoir le PAL. Le groupe est conscient que c'est également une obligation et qu'il n'y a pas d'autre choix. Au niveau du montant demandé, il trouve le total assez réaliste et justifié. Malgré tout, M. Stephan Bovet a, tout de même, une doléance à formuler. Il regrette que des personnes ou propriétaires se trouvant plus ou moins impliqués, que ce soit négativement ou positivement, par les réflexions contenues dans la pré-étude présentée lors de la séance du 11 mars dernier, n'aient pas été contactées préalablement pour être informées de ces réflexions. Il demande au Conseil communal de faire preuve de diligence à l'avenir et de prendre contact en temps opportun avec les personnes concernées afin d'éviter que celles-ci ne l'apprennent lors de futures séances, soit du Conseil général, soit publiques. Il espère que le Conseil communal communique assez rapidement avec la population en mettant en place la séance publique qui était également prévue lors de la séance du 11 mars. Il estime que la population a le droit d'être informée du contenu de cette pré-étude de la révision du PAL, et que malgré la pandémie, il est souhaitable de pouvoir l'organiser. Afin de réaliser cette révision du PAL dans des conditions optimales, le groupe UDC estime que la vitesse n'est pas forcément la meilleure des solutions pour y aboutir. Il pense que des possibilités existent pour pouvoir prolonger le délai afin de finaliser ce dossier. Il relève de ne pas oublier le slogan qui a fait sensation l'an dernier : « Aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire ». Le groupe UDC acceptera l'arrêté 1423.

Prise de parole individuelle.

M. Peter Hofs, au nom de la commission de l'Energie, souligne que le PAL donne l'opportunité de redéfinir la politique communale de développement. L'énergie y joue un rôle essentiel. Le projet « développement du PAL » met en avant celui de territoire, une vision partagée, des équipements (routes, eau, énergie et assainissement), une information et participation. Cette Commission souhaite pouvoir apporter sa contribution dans quelques thématiques, telles que la mobilité douce, le transport, les chemins piétonniers, le chauffage à distance et le plan directeur d'énergie. Cette liste n'est pas exhaustive. Compte tenu de son importance, la Commission de l'Energie demande d'être associée au processus de consultation sur les points pour lesquels elle porte un intérêt légitime. C'est aussi une façon d'entrer dans cette démarche participative.

M. Jean-Claude Egger souhaite apporter quelques réponses aux interventions faites. Tout d'abord, concernant le fait de réduire les frais en imaginant des collaborations, proposition faite par le PVL, elles ont été imaginées, mais pas activées pour la simple et bonne raison qu'elles concernent essentiellement les routes et la mobilité. Actuellement les axes de communication sont bons. Une réflexion a été faite au niveau du tourisme et de l'hébergement. Car effectivement, il serait peut-être temps de trouver une solution pour avoir des possibilités d'hébergements hôtelières ou autres dans la région, même si c'est déjà une chance d'avoir

des campings. Donc, comme attesté dans le budget présenté, tous les postes possibles ont été serrés pour obtenir ce montant-là. Le seul poste non compressé, est celui des divers et imprévus, parce que le risque ne veut pas être pris, à l'image de la commune de Cortaillod, de prévoir 2% de divers et imprévus et de devoir revenir devant cette assemblée pour dire que le budget est dépassé. Donc, ce 10% pour les divers et imprévus est maintenu. M. Jean-Claude Egger est conscient qu'il ne répond pas complètement à l'intervention et la question, mais c'est ce qu'il peut dire en l'état des choses. Ensuite, au niveau de l'obligation de participation de la population, invoqué par le PLR, elle va être organisée. Dès le départ, il était prévu de mettre sur pied un suivi. Dans la loi cantonale, la commission qui doit absolument être consultée, est celle de l'urbanisme. Ce sera donc principalement celle-là qui sera activée. Ensuite, il est bien évident que des consultations des principaux groupes d'intérêt seront mises sur pied avec l'apport de la population ; les propriétaires, les habitants et les voisins de secteur stratégique seront concernés. Ensuite, le CG devra se prononcer et également la commission de l'Energie sera activée. Mais il faudra consulter et définir clairement ce que sera ce groupe de suivi. Dans notre idée de départ, ce sera la commission d'urbanisme. Ce groupe actif pourra s'investir à fond et retransmettre les discussions dans les groupes puisque des intervenants de tous les partis constituent cette commission. Un groupe de suivi de 25 autour d'une table semble compliqué. Cela partirait dans tous les sens et il ne souhaite pas maîtriser un groupe de cette taille. Par contre, il pense que les conseillers généraux auraient très peu apprécié que la population soit informée avant. Donc, dans toutes les démarches qui seront faites dans la prise de température, le CG sera certainement en première ligne. L'information à la population viendra par la suite. Autre question concernant les infrastructures, ce n'est ni le CC, ni Mme North et M. Wenker qui ont décidé de ce nombre. Au niveau des infrastructures, le collège du C2T est fait pour permettre à une population de 5000 habitants de s'implanter au Landeron avec les enfants que cela impliquerait. Les infrastructures landeronnaises sont prévues pour une population moyenne de 5000 à 5200 habitants. Alors peut-être que c'est faux, mais, c'est ce qui a été déterminé et ce qui a toujours été dit. Ensuite, au niveau de la soumission publique, la question sera étudiée ; ce n'est pas encore déterminé. Cette discussion doit encore avoir lieu avec les responsables des services techniques et les membres du CC. Mais le CG en sera informé en temps voulu. Concernant la remarque de l'UDC, JCE souhaite présenter ses excuses aux personnes qui auraient pu être choquées par les informations données le 11 mars. Il ne peut pas revenir en arrière, c'est fait et il en est désolé. Mais c'est un élément sur lequel il portera toute son attention à l'avenir. Finalement, concernant l'information à la population, il ne va pas se précipiter, car il faut d'abord construire la base de ce qui sera communiqué.

M. Jean-Marc Jeanneret souligne que le PLR, dans sa majorité, a décidé de soutenir cet arrêté. A titre personnel, il trouve choquant que le CC décide que le groupe d'accompagnement sera la commission d'urbanisme. Il croit que, soit cet arrêté peut être pris tel quel, et la loi appliquée, comme des petits moutons, en faisant des pôles industriels et scolaires. Soit on essaie de construire un projet pour la commune et pour la région avec une vision d'avenir. Et il n'a ni l'autorité et réfute cette autorité au CC, à quelque commission que ce soit et au CG, d'avoir cette vision à long terme. Et, au jour d'aujourd'hui, de dire de ne pas vouloir se lancer dans un débat de 20-30-50-100 ou 200 personnes, il pense que ce n'est pas positif pour la commune. C'est aussi un déni des politiciens, car ils font de toute façon ce qu'ils veulent. Ce serait une démonstration, aujourd'hui, de dire que les politiciens décident de 5000 ou 5200 habitants au Landeron, c'est une volonté. Il faut une discussion de fond des Landeronnaises et des Landeronnais. M. Jean-Marc Jeanneret serait heureux d'avoir 2000 ou 3000 habitants dans une salle ou au bord de la piscine pour discuter comme dans les Landsgemeinde en Suisse allemande. Il y a peut-être à apprendre d'eux afin de débattre du Landeron et de l'avenir de ce village. Aujourd'hui de refuser le débat, c'est un grave manquement pour la suite de ce dossier. Il reviendra quand il s'agira de décider.

M. Jean-Claude Egger déclare qu'il est faux de dire qu'il refuse le débat. Pour avoir travaillé à d'autres dossiers, il croit être une personne assez consensuelle. Au niveau des commissions

qui sont nommées dans la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, et dont la commune doit tenir compte, il est cité à l'article 5, alinéa 2, « *les autorités communales consultent la commission d'urbanisme* ». C'est la seule commission citée dans la loi cantonale de l'aménagement du territoire. Il brûle un petit peu les étapes et ses collègues pourraient être un peu surpris qu'il ne leur ait pas tout dit. Donc certainement, que le CC va encore se consulter à ce sujet et revenir sur la problématique posée par le PLR.

Passage au vote. L'arrêté 1423 est accepté par 31 voix.

5. Crédit-cadre sur sept ans de CHF 686'000 pour le remplacement des compteurs électriques sur l'ensemble du territoire communal
Arrêté 1424

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui précise que ce dossier concerne une obligation légale en lien avec la transition énergétique. Selon la modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité décidée en 2017 par les chambres fédérales et entrée en application en 2018, qui oblige les propriétaires de réseaux électriques à s'équiper dans les 10 ans de compteurs intelligents pour 80% du parc. En parallèle, la commune a des obligations de changement de compteurs ou d'étalonnage selon la loi et l'organisme de métrologie METAS qui effectue les contrôles. Dès lors, elle doit planifier et s'équiper de compteurs répondant aux enjeux de la transition énergétique décidée par le peuple et les chambres fédérales. Ces systèmes permettront non seulement de faire du relevé automatique afin de facturer automatiquement selon la consommation exacte et non sous forme d'acompte, mais aussi à terme, d'avoir des indicateurs de consommation au ¼ d'heure avec une transmission une fois par jour selon les dispositions légales. Le choix des compteurs s'est fait via un appel d'offre. Les compteurs retenus sont ceux qui répondent le mieux techniquement à ce jour aux besoins. Ils offrent une grande souplesse et ne nous enferment pas dans une technologie propriétaire. Ce choix et l'appel d'offre se font par lot au cours des années par Eli10 pour les communes membres de cette entreprise, mais ceci se fait aussi conjointement avec Viteos. Ce choix a été aussi fait dernièrement par la Romande Energie. Il y a eu de nombreuses questions sur le choix du compteur, sur les possibilités techniques en commission mais aussi à l'intérieur des groupes. M. Frédéric Matthey a répondu en marge de la séance du Conseil général et ne va pas répéter chaque point. Il reste à disposition et espère qu'un bon accueil à cette demande de crédit sera fait.

Prise de parole des commissions.

La commission SI-TP, par M. Jean-Philippe Senn, a discuté de plusieurs points lors de sa séance. Un point a cependant particulièrement préoccupé les membres. En effet, comme ces compteurs disposent de plusieurs moyens de communications, il s'agissait de valider le fait que ces appareils n'allaient pas générer de rayonnement électromagnétique supplémentaire dans les habitations. Ce point a été clairement confirmé, puisque la communication entre le compteur et l'armoire électrique de quartier se fera par courant porteur via le réseau électrique existant. Ce point ayant été validé, la commission SI-TP a accepté à l'unanimité des membres présents ce crédit-cadre.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, accepte ce crédit-cadre sur 7 ans afin de remplacer 80% des compteurs électriques comme requis par L'OApEI. Un autre crédit sera peut-être demandé pour atteindre la couverture totale.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, relève que, vu la nouvelle loi sur l'énergie en vue de la mise

en œuvre de la Stratégie 2050 acceptée par le peuple, et après quelques discussions concernant le risque que le prix des charges électriques augmente, va accepter, dans sa majorité, ce crédit d'engagement imposé au Conseil communal pour se mettre en règle avec l'ordonnance fédérale.

M. Michael Jacot, au nom du PLR, s'est penché avec intérêts sur ce crédit-cadre. L'harmonisation entre les différents acteurs (production, stockage, distribution et transport) passe par une mise en réseau de l'ensemble, nécessité pour optimiser les consommations, notamment celles récurrentes. Moderniser le réseau est donc important pour envisager un avenir énergétique serein par des approvisionnements sécurisés. Les consommateurs deviennent de plus en plus producteurs, il faut ainsi gérer des flux dans les 2 sens. M. Michael Jacot se pose plusieurs questions. La première est de savoir comment les citoyens ayant des panneaux solaires pourront mettre à disposition leur surplus de production au profit de leurs voisins, par exemple. Deuxièmement, puisque ces nouveaux compteurs permettront le télé-relevé, l'économie ainsi réalisée aux consommateurs sera rétrocédée de quelle manière. Il se demande aussi s'il sera possible d'accéder aux données de consommations semi-instantanées et comment sera garantie la protection des données des informations remontées par ces compteurs intelligents. Il faudra s'assurer d'un niveau de cryptage des transmissions suffisant. Il s'interroge également si, au bout de sept ans, les premiers compteurs ne seront pas obsolètes malgré la possibilité de les mettre à jour ; quand on voit, par exemple, les smartphones d'il y a sept ans qui ne sont plus mis à jour maintenant. M. Michael Jacot aimerait également savoir comment seront choisis les huit citoyens sur dix qui auront droit à ce nouveau compteur ; par tirage au sort, cela pourrait être sympa d'organiser une grande tombola sur la place du village. Au-delà de ces quelques interrogations, le PLR acceptera cette demande de crédit.

Le PVL, par M. Vincent Forster, a pris connaissance du rapport rédigé par le Conseil communal avec beaucoup d'attention. Il soutient l'idée d'échelonner ce remplacement sur les sept prochaines années. Toutefois, avant de se prononcer, le groupe souhaiterait obtenir une clarification. Le rapport mentionne que le gestionnaire de réseau de distribution Eli10 SA a opté pour l'achat et l'installation du compteur AM550 de la marque Iskraemeco fabriqué en Slovaquie. Sachant que les compteurs actuels sont de la marque Landis et Gyr, entreprise suisse, leader mondial des solutions de gestion d'énergie et principal acteur de l'industrie de solutions de comptage intelligent dans le monde, M. Vincent Forster se demande pourquoi passer sur un fabricant étranger et comment ce choix s'est opéré. Il aimerait savoir s'il a été exigé à Eli10 le lancement d'un appel d'offres. Le PVL favoriserait une économie locale et nationale.

M. Reto Gabriel, pour l'UDC, accepte l'arrêté pour le remplacement des compteurs électriques. Toutefois, le groupe demande que le projet soit bien suivi et que les délais et coûts soient respectés.

M. Frédéric Matthey répond aux différentes questions. Concernant le choix des compteurs, un appel d'offres a été fait, des critères généraux ont été posés et discutés entre les différentes communes et Viteos, car il était commun. Par la suite, des éléments pouvaient rentrer en ligne de compte, comme le prix et l'ouverture du système. Malheureusement, le système Landis et Gyr, pas tant sur le compteur mais sur l'infrastructure amont pour pouvoir récupérer les données, est un système propriétaire qui oblige d'avoir forcément des compteurs Landis et Gyr derrière. Donc, dès lors, ce choix s'enfermait dans une technologie pas souhaitée dans une planification à long terme. Au sujet de l'obsolescence possible dans un délai de 10-15 ou 20 ans de certains compteurs, il faudra effectivement probablement remplacer les compteurs et des technologies les plus ouvertes possibles permettront la non-dépendance d'un seul fournisseur. L'obsolescence n'y répond pas de manière absolument certaine. C'est probablement moins sensible qu'un smartphone qui est surtout un effet de mode. Le changement d'un smartphone est motivé par le design et la nouveauté. Un compteur, ce ne

sont pas les mêmes critères. Il lui est demandé de compter l'électricité, de transmettre des informations de manière fiable, soit au ¼ d'heure comme la loi le prévoit aujourd'hui, soit peut-être plus tard en temps réel. Cependant, on n'est pas à l'abri que dans 15 ou 20 ans, ils deviennent obsolètes et qu'il faille les changer, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, avec les compteurs électroniques qui ne télétransmettent pas. Concernant la vente à ses voisins, il suffit de lire la loi pour savoir ce qui peut être fait. Des circuits d'autoconsommation peuvent être créés, mais finalement cela doit répondre à certains critères (ne pas traverser le domaine public, rester dans un quartier relativement restreint, de propriétés partagées, etc...). C'est déjà possible dans le cadre de la loi, dans un lotissement, par exemple, avec plusieurs bâtiments où la production du solaire sur un bâtiment et la vente à tous les locataires du bâtiment et des bâtiments voisins. Au-delà de cela, en ayant une maison individuelle, la vente à son voisin n'a pas de possibilité légale. Cependant, les possibilités techniques existent mais ce n'est pas Le Landeron ou le canton de Neuchâtel qui décide de cela, c'est la législation fédérale. Elle va encore évoluer à l'avenir avec la prochaine libéralisation complète du marché de l'électricité qui est en consultation par le DETEC actuellement. Les télé-relevés vont permettre un coût moins élevé. Bien entendu, ce postulat énoncé par une personne au Conseil général reporterait les économies sur le consommateur final. Le coût plus ou moins cher lié à l'investissement effectué sur le réseau électrique, est dans un principe d'autoporteurs. Finalement, si cela coûte moins cher via le coût calculé année après année, chaque année celui de l'infrastructure est revu, selon les coûts réels. Donc, le consommateur final paie sur la partie taxe uniquement en l'occurrence sur le coût de l'infrastructure. Donc, si cela coûte moins cher, le report sera directement fait au consommateur car il n'y a pas de marge sur cette partie réseau. C'est sur la partie énergie et vente d'énergie qu'il est possible de faire des marges. Sur la transmission des données, l'Office fédéral a fait son travail et a décrit un certain nombre d'informations, de prérequis et des directives techniques qui obligent, effectivement, le cryptage. Même si les installations derrière les compteurs qui vont capter ces différentes données seront actualisées, Eli10 et Viteos ont monté une infrastructure commune et la loi fédérale oblige les données d'être complètement étanches les unes par rapport aux autres. Même le cadre de l'utilisation de ces données peut être uniquement pour la facturation. Par exemple, quelqu'un qui aurait accès au facturé et qui vend du photovoltaïque, ne peut pas aller faire de la promotion du photovoltaïque en se basant sur des données de consommation récupérées de celles de consommateurs. C'est extrêmement strict au niveau de la loi fédérale et il y a des contrôles qui sont effectués.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de l'arrêté. L'arrêté 1424 est accepté à la majorité.

6. Crédit d'engagement de CHF 188'000 pour le remplacement des fenêtres du collège primaire Arrêté 1425

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, qui aimerait compléter le rapport remis et répondre à quelques questions des divers groupes et de la commission financière. A la question de savoir s'il est prévu dans la demande de crédit de changer les coupes et les velux, la réponse est négative. Ils ont fait l'objet d'un contrôle et ne nécessitent pas un remplacement à court terme. Cependant, les velux seront intégrés dans une prochaine demande de crédit. En effet, en juin, une demande de crédit globale pour des travaux de rénovations à répercuter sur 8 ans sera présentée. Les fenêtres des sous-sols sont comprises dans cette dernière. La question du triple vitrage a été posée. La rénovation d'un bâtiment public doit être exemplaire. La nouvelle loi sur l'énergie impose des valeurs à respecter pour le remplacement de fenêtres. Plus aucun double vitrage n'est posé vu que la différence de prix entre des fenêtres à double et triple vitrage est minime. Le triple vitrage est maintenant la

référence. Le transfert thermique se fait dans les deux sens. A savoir, en hiver, il empêche la chaleur de sortir et le froid de rentrer, et l'inverse en été. Il y a une très légère différence entre le double et triple vitrage en ce qui concerne les indices de luminosités mais c'est insignifiant. De plus, le remplacement des luminaires des salles de classe, actuellement des tubes fluorescents standards, sera remplacé par des luminaires led. La commission financière a recommandé l'option de remplacement des deux portes d'entrée. Le Conseil communal propose donc un amendement dans ce sens. Cet amendement prévoit, à l'article premier, un crédit d'engagement de CHF 216'000.- pour le remplacement des fenêtres et des deux portes d'entrée du collège primaire. Le Conseil communal demande à l'assemblée d'accepter l'arrêté 1425 avec l'amendement.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, approuve à l'unanimité ce crédit d'engagement. En supplément, elle demande d'inclure le remplacement des portes d'entrées déjà validé par le Conseil communal.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, soutient à l'unanimité ce crédit d'engagement de CHF 216'000.- pour le remplacement des fenêtres du collège primaire et des deux portes d'entrée. Depuis plus de 4 ans, le PSL demande au CC de faire le nécessaire pour changer ces fenêtres vétustes et existantes. Mme Maura Bottinelli-Frigerio avait envoyé des photos montrant les espaces entre les cadres des fenêtres et des murs forçant les élèves à garder leur veste par temps de bise en hiver ; sans parler du gâchis énergétique. Le PSL félicite le Conseil communal d'avoir enfin pris le taureau par les cornes et de demander ce crédit d'engagement pour cette rénovation plus que nécessaire. Il remercie, d'une part, le CC, mais également son service d'urbanisme pour les réponses fournies concernant le type de vitrage. Le PSL remercie l'assemblée d'accepter ce crédit d'engagement.

Mme Silvia Bourquin, au nom du PLR, accepte le crédit d'engagement de l'arrêté 1425 pour le remplacement des fenêtres et des deux portes du collège primaire.

Le PVL, par Mme Jessica Muriset, soutient les recommandations de la commission financière et de gestion qui demande d'inclure les portes d'entrée dans le crédit afin d'économiser des frais de chantier et, surtout, des frais de chauffage.

L'UDC, par M. Lucas Wenger, accepte le crédit de remplacement des fenêtres du collège primaire et accepte également l'option de remplacement des deux portes d'entrée. Cependant, il est surpris du prix retenu pour les portes, qui lui semble très élevé.

M. Roland Spring précise que le montant indiqué provient d'une seule offre et bien entendu, trois offres seront demandées.

Prise de parole individuelle.

M. Jean-Marc Jeanneret indique avoir eu chaud à l'oreille lorsque le Conseil communal a expliqué qu'un premier crédit qui est voté aujourd'hui et qu'il y en aura un deuxième lors du prochain CG. Il n'a pas vu cette demande dans le plan des intentions. Donc il serait bon de savoir pour le prochain crédit, qui doit être en préparation, de quel montant il s'agit. Il se demande pourquoi il est urgent de changer les fenêtres maintenant. Il souhaite des informations à ce sujet. Il voulait voter oui, mais, avec ce qu'il a entendu, il va plutôt s'abstenir.

M. Roland Spring précise que le crédit qui sera demandé au prochain CG, figure au plan des intentions. Il est répercuté sur 8 ans pour un montant de plusieurs centaines de milliers de

francs. Il s'agit d'une rénovation de l'entier des classes, y compris les sols, les luminaires, la peinture, etc... . Tous ces travaux font l'objet d'une planification avec l'EORÉN. Ces grands travaux supérieurs à CHF 100'000.- vont être proposés pour les prochaines années à l'EORÉN. Le crédit qu'il espère va être accepté toute à l'heure, est déjà planifié, mais l'EORÉN doit encore l'accepter dans sa prochaine séance au mois d'octobre. Sur la totalité des charges, ce dernier va rembourser les amortissements et les intérêts de ces crédits. Bien entendu qu'ils seront ensuite répercutés sur le coût annuel des élèves comme tous les coûts de tous les collèges du bassin.

M. Thierry Jaquier est bien content de voir que les fenêtres vont être changées parce que des économies seront faites et d'entendre des salles vont être remises à neuf. Mais il est toujours plus content d'entendre qu'il n'y a toujours pas d'ascenseur. Ce bâtiment ne reste toujours pas accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

M. Roland Spring indique que cette question est à l'étude et doit encore être discutée au sein de la commune, car il n'était pas dans la planification. Il semblerait que la possibilité existe d'installer un ascenseur dans le milieu de la cage d'escalier. Il espère venir tout prochainement avec un crédit. Il y a passablement de travaux à réaliser dans ce collège comme la salle des travaux manuels qui est dans un état pitoyable. Une étude est également menée pour modifier le sous-sol.

M. Jean-Marc Jeanneret souligne que le but n'est pas de torpiller des projets, mais c'est de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Donc, il serait bien d'avoir peut-être une information globale. S'il regarde autour de lui, beaucoup de gens ont usé leurs fonds de culottes dans ce collège. Savoir si un investissement d'un, deux millions ou plus est prévu afin de pouvoir, en tant que Conseillers généraux, décider en toute connaissance de cause. Il y aura un deuxième crédit et ensuite encore un autre pour l'ascenseur. Cela serait bien d'être informé dans un petit rapport en complément afin de voir l'avenir de manière constructive, de pouvoir discuter et prendre des décisions en toute connaissance de cause.

M. Roland Spring a pris note et confirme que cela sera fait. Le plan des intentions sera complété. Il croit que sur ce dernier figurent 8x CHF 50'000.- , donc environ CHF 400'000.-. Mais l'ascenseur n'y figure pas encore ainsi que la rénovation du sous-sol et de la salle des travaux manuels.

M. Stephan Bovet indique que quelque chose lui échappe dans ce dossier. Il se demande comment laisser pareillement un bâtiment se dégrader et ensuite, après des années et des années, s'inquiéter de ce qu'il se passe, de l'état de ce bâtiment et de venir encore avec des crédits ; pourquoi ne pas s'occuper avant de la qualité de ce bâtiment afin d'éviter tous ces soucis dans un même temps.

M. Roland Spring ne partage pas forcément cet avis. D'ailleurs, toute à l'heure, certains Conseillers généraux disent avoir très froid dans ce bâtiment, que c'est le moment de changer les fenêtres, et d'autres disent que ce n'est pas urgent. Il y a une planification faite maintenant pour entamer ces travaux prochainement et tout ne peut pas être rénové en même temps.

Passage au vote de l'amendement du Conseil communal qui concerne l'article 1. L'amendement est accepté par 37 voix.

Passage au vote. L'arrêté amendé 1425 est accepté par 37 voix.

7. Désignation de 5 délégués auprès du Conseil d'Événements Scolaires (CESC)

M. Cédric Caillet, en tant que Président en fonction du Conseil d'Événements Scolaires (CESC) et au nom de ses collègues du Conseil général membres, propose les 5 délégués suivants :

M. Britz Tobias du PSL
 M. Caillet Cédric, du Canette, pour la présidence
 M. Jakob Yves, de l'UDC
 Mme Muriset Stéphanie, du Canette
 Mme Zbinden Catherine, du PLR, comme caissière

Au vue de l'article 2 du nouveau règlement général du Conseil d'Événements Scolaires accepté le 22 octobre dernier par le CG, les autres membres annoncés pour la rentrée 2021-2022, soit Mmes Cividino Anouck, Güngerich Sandrine, Lochmatter Armelle, Saint-Louis Sylvie, Schreiber Fanny et M. Monnard Nicolas seront quant à eux validés par le Conseil communal.

Les membres désignés sont élus par applaudissements.

8. Interpellations et questions

Pas d'interpellation du Conseil communal

9. Divers

Mme Gilliane Bürlì, au nom du PSL, aimerait revenir sur le crédit d'engagement 1307 qui concerne la mise en place du concept de circulation et modération du trafic sur le territoire communal. Ce crédit a augmenté de CHF 43'000.- depuis la situation au 30 novembre 2020 sur les 2 points suivants : « *panneaux de signalisation totem et marquage* » et « *signaux entrées et fins localité + divers* ». Le PSL se demande à quoi cela correspond.

Mme Nadine Schouller indique que cette augmentation de crédit est liée à la mise en place suite aux vignettes. Donc tout a été installé afin que les vignettes puissent être activées.

M. Cédric Caillet souligne que, de nos jours, et la pandémie a accéléré ce mode operandi, beaucoup d'automates permettent le paiement par d'autres moyens que la monnaie sonnante et trébuchante. Parmi les différents moyens de paiement existant, il citerait : SEPP, ParkingPay et Twint. Le TCS a lancé une application en février qui permet déjà de régler sa place de parc payante dans environ 700 localités en Suisse (le chiffre date de février). Le lien sur le communiqué de presse du TCS est le suivant : <https://www.tcs.ch/assets/docs/presse/2021/communiqu-de-presse-park-pay.pdf>. Cette application est compatible avec les systèmes SEPP et ParkingPay. Un très bon exemple est le grand parking du port d'Erlach qui offre plusieurs de ces solutions de paiement. Il souhaiterait proposer au Conseil communal d'étudier la mise en place de moyens de paiement électronique pour tous les parkings payants du village. Il est persuadé que le pourcentage de payeurs augmentera grandement. Il est fréquent de se dire qu'on n'a « *pas de monnaie sur soi et qu'avec un peu de chance, nos agents de sécurité publique ne passeront pas dans les heures qui suivent* ».

Mme Nadine Schouller répond que cette possibilité est en train d'être examinée pour les nouveaux horodateurs. Du fait de la suppression de la 2G et 3G, les horodateurs en place actuellement ne peuvent être qu'utilisés manuellement. Afin de faciliter cette tâche, comme les gens ont de moins en moins de petite monnaie, il est prévu de proposer au CG de nouvelles solutions prochainement.

M. Stephan Bovet prend la parole concernant la pose de deux robidogs à Bellerive. Actuellement, il y a qu'un robidog à Bellerive 78 ; le suivant est à plus de 800m vers la piscine et le prochain à 100m direction La Neuveville. Bellerive est très appréciée et fréquentée par des promeneurs et sportifs de différentes catégories. Bellerive doit rester digne de ce nom et ne pas ressembler à un chemin insalubre. Par respect de nos employés communaux, cela ne doit vraiment pas être agréable de débroussailler des excréments de chien et pour la propreté de Bellerive, il faudrait poser deux robidogs supplémentaires.

M. Jean-Claude Egger va répondre par une autre question. Cela va-t-il empêcher les propriétaires de laisser leur chien déféquer. En tenant compte de cela, un robidog tous les 50 mètres pourrait être installé et il y aurait encore des propriétaires de chien qui trouveraient le moyen de ne pas ramasser les excréments de leur chien. Il en parle en connaissance de cause ; non pas parce qu'il ne ramasse pas les excréments de son chien. Lorsque l'on se promène le long de la Thielle et qu'à partir d'un certain carrefour, il n'y a plus de robidog en se promenant jusqu'à la vieille Thielle, il porte le sachet. Il y a probablement une communication à faire dans la presse ou par un autre moyen pour inciter les gens à ramasser et porter leur sac d'excréments jusqu'à la prochaine poubelle. M. Jean-Claude Egger veut bien faire paraître un communiqué dans le Bulcom, mais il craint qu'il soit ignoré. Il tient compte de cette remarque et confirme qu'à certains endroits, il n'y a plus de robidog. C'est un choix ; par ce biais, on incite les gens à se comporter normalement.

M. Stephan Bovet n'est pas satisfait de la réponse.

M. Peter Hofs voudrait poser deux questions concernant les antennes de communication présentes au Landeron. Premièrement, il se demande comment 3 antennes fonctionnent déjà au Landeron (Grand Marais, Condémines et Rt de Bâle) avec la 5G selon le site <https://map.geo.admin.ch>. Pour l'antenne de la route de Bâle, un avis d'enquête publique est ouvert et cette procédure n'est pas encore terminée. Aucune demande n'a jamais été soumise pour les deux autres antennes. M. Peter Hofs souhaiterait savoir depuis quelle date ces antennes sont fonctionnelles et qui en a donnée l'autorisation. En effet, une demande pour chaque changement est obligatoire via une enquête publique.

M. Jean-Claude Egger répond qu'en consultant le site de la Confédération, il y a une carte géographique très précise à ce sujet. Effectivement, trois jolis points verts figurent aux endroits signalés. Voici les réponses qu'il peut apporter en l'état : au niveau de la route de Bâle, la procédure est en cours. Aux Condémines, il semblerait que Sunrise ait installé une antenne de 4G+ (qui correspond, probablement à de la 5G) avant le changement de loi. Donc, ce projet a été annoncé comme bagatelle par le SAT et ces demandes étaient traitées ainsi avant la nouvelle loi. Pour les Marais, aucun permis de construire n'a jamais été reçu. Il va se renseigner et suivre cette affaire.

M. Peter Hofs continue avec sa deuxième interrogation suite à la question de PVL concernant le placement des antennes dans les zones habitées (en référence à une motion adoptée à ce sujet en 2012). Constatant que cette motion n'a jamais été suivie et compte tenu de l'implantation des différentes antennes au Landeron dans les zones habitées, il se demande comment cela peut être pire de vouloir autoriser 3 antennes dans une trajectoire de 100 mètres (Rue Jura 4, Route de Bâle 9 et Route de la Neuveville). Les personnes qui vivent dans cette zone, recevront une triple dose de radiation. La Commune ne peut et ne doit certainement pas accepter cela et devra incontestablement être attentive aux dangers pour la santé publique.

M. Peter Hofs demande fermement de faire une exception à la déclaration faite par M. Jean-Claude Egger lors de la séance précédente, selon laquelle la commune ne peut rien faire sans outrepasser ses compétences. Il implore fortement une exception et de donner la priorité à la santé publique. Il ne peut et ne doit pas être le cas que nos autorités communales tiennent pour acquis une menace sérieuse pour la santé de ses concitoyens.

M. Jean-Claude Egger souligne que la commune est très attentive à ce sujet et a pris contact avec les opérateurs de téléphonie afin qu'ils se mettent d'accord pour une seule antenne et non pas 3 dans un rayon de 150m. Apparemment, cela n'est pas possible et entre dans le domaine de la loi sur la concurrence. Il répond toujours avec la même réponse. A chaque fois qu'une nouvelle demande est présentée, on demande quelles sont les possibilités de bloquer ces installations. Il n'y a aucune possibilité légale de bloquer le développement des antennes 5G ; c'est du domaine de la Confédération. Dernièrement, dans le canton de Genève, des moratoires ont été décrétés pour empêcher l'installation d'antennes. Cela s'est terminé au tribunal et les opérateurs ont obtenu gain de cause, parce qu'ils faisaient appel à la loi défendue par la Confédération. Donc, aucun véritable moyen ou aucun bras de levier n'existe, si ce n'est la désobéissance civile, mais elle a un coût. Même les scientifiques ne réussissent pas à se mettre d'accord au sujet de l'implication sanitaire de ce rayonnement. La commune est un peu démunie.

Mme Gilliane Bürli souhaite revenir sur sa question concernant le crédit d'engagement car le groupe PSL n'est pas satisfait de la réponse fournie. Il a demandé, lors du Conseil général du 22 octobre 2020, qu'un arrêté spécifique soit créé pour le coût des panneaux vignettes car l'arrêté 1307 avait clairement été accepté après abandon de la solution de macarons. Il ne sait pas encore comment il va réagir, mais est un peu déçu de cette action. Le PSL verra au prochain CG comment il interviendra.

M. Cédric Caillet, dans le même sujet que celui de toute à l'heure, souhaiterait demander au Conseil communal s'il serait possible d'équiper le garde-port d'un terminal de paiement électronique pour encaisser les mises à l'eau, hivernages et autres services facturés aux locataires du port. Ces services se montent souvent à des montants de plusieurs centaines de francs. Ce qui implique pour le garde-port de manipuler ou transporter de grandes sommes d'argent et pour les locataires de devoir venir au port avec plusieurs billets, sans forcément être au clair de ce qui leur en coûtera. La Commune a un contrat auprès de SIX pour les terminaux qui sont aux guichets. Le port étant relié à l'infrastructure informatique de la Commune, il semble que l'ajout d'un terminal de paiement devrait pouvoir être fait de manière aisée. Dès lors, M. Cédric Caillet demande la possibilité de mettre en place un terminal d'ici à l'automne afin de simplifier les paiements pour les taxes d'hivernage à venir.

Mme Gilliane Bürli, à la demande de deux personnes de la section PSL, aimerait savoir s'il serait possible pour le prochain Conseil général de réouvrir l'accès au public selon les règles COVID qui seront autorisées en intérieur à ce moment-là.

M. Jean-Claude Egger indique que le Conseil communal va suivre les prescriptions du Conseil fédéral et si, tout à coup, la situation changeait, l'ouverture de l'accès au public sera accepté sur la mezzanine.

M. Cédric Caillet prend la parole toujours au sujet du port. La Commune encourage les concitoyens à trier leurs déchets avec un écopoint et des poubelles de tri (à la plage, par exemple) et il en est ravi. Par contre, le port, quant à lui, ne propose que de grands containers où les plaisanciers ou utilisateurs du camping déversent tout et n'importe quoi lorsqu'ils partent du port ou du camping. Il en veut pour preuve les bidons métalliques des peintures anti-fooling, les bouteilles de vins et cannettes ou les pièces de bateau qui se retrouvent dans ces derniers.

Il souhaite donc demander au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre des poubelles de tri sélectifs au port afin que la majorité des usagés puissent continuer à faire chez les autres ce qu'ils font déjà chez eux.

M. Jean-Claude Egger a deux divers de la part du Conseil communal. Premièrement, dans sa séance du lundi 15 mars 2021, l'exécutif communal s'est penché sur les divers dossiers de rénovation des infrastructures routières communales. Le rapport demandé à ce sujet aux services techniques a mis au jour la nécessité, voire l'urgence de certains dossiers de consolidation et de rénovation des routes communales. Ainsi, après moult discussions et une évaluation raisonnée des besoins communaux, le CC a décidé de renoncer à la rénovation de la Route de La Neuveville qui, selon les estimations du bureau mandaté pour l'évaluation des coûts, aurait présentée une facture d'au moins CHF 6,8 millions pour la commune. Deuxièmement, le lundi 26 avril, comme annoncé précédemment, l'autorité exécutive a analysé le rapport présenté par les services techniques sur l'état des écopoints communaux et sur la possibilité de résoudre les graves problèmes d'incivilités constatés. Des comparaisons ont pu être établies avec les installations présentes sur les territoires d'autres communes. Elles ont permis d'imaginer une évolution intéressante, mais à moyen terme, dans la gestion de ces écopoints. En effet, dans la mesure où le SENE demande, dans le cadre du PAL, d'augmenter la quantité des points de récolte, une nouvelle analyse et de nouvelles décisions seront bientôt nécessaires et devront être prises. En regard de ces constatations, mais aussi des coûts investis dans la participation au fonctionnement de la déchetterie de la Châtellenie (à hauteur de CHF 156'000.- TTC aux comptes 2020), mais aussi des coûts supplémentaires, à hauteur de CHF 45'000.-, engendrés par la récolte et le transport du carton dans les écopoints, le Conseil communal a décidé de renoncer, dès le 1^{er} juillet et pour une durée indéterminée, à la récolte du carton dans les écopoints. Par contre, il sera effectué une surveillance accrue et un affichage de règlement et d'informations consolidé. Une communication, dûment motivée, sera faite à la population dans un délai raisonnable par les voies de presse habituelles ainsi que par le site communal.

Le président remercie l'assistance et lève la séance. Il est 21h46.

Le président :

Yves Jakob

La secrétaire :

Anne-Lise Juan